

Le développement du vignoble

Au début du XIXe siècle, la culture de la vigne se limite aux terres pauvres et le département est alors importateur en vin. Progressivement, la vigne va conquérir les bonnes terres, et des vignobles apparaissent entre Cairanne et Sainte-Cécile.

Les paysages de monoculture de vignes, tels qu'on les connaît autour du Plan de Dieu, datent de la première moitié du XXe siècle. Au début du XIXe siècle, la culture de la vigne se limite aux terres pauvres et, cela peut paraître étonnant aujourd'hui, le département est alors importateur en vin. Progressivement, la vigne va conquérir les bonnes terres, et des vignes apparaissent entre Cairanne et Sainte-Cécile. Elles vont s'étendre en bénéficiant des problèmes économiques que rencontrent d'autres productions comme l'élevage du vers à soie et la culture de la garance, productions qui connaissent leur apogée dans les années 1850-60 et sont progressivement abandonnées à la fin du XIXe siècle.

Après la crise du phylloxéra et la disparition quasi générale du vignoble dans les années 1870-1880, la vigne va quitter les versants en terrasses et descendre dans les plaines en affirmant une place nouvelle dans le paysage. Après le gel des oliviers en 1929 puis en 1956, la viticulture va évoluer vers une quasi monoculture qui produit un nouveau paysage très ouvert inconnu jusqu'alors. L'introduction d'un porte greffe américain résistant, et le développement des appellations d'origine à l'appui d'une politique de qualité, ont remis en situation les versants abandonnés, donnant lieu, dans les Dentelles de Montmirail notamment (Gigondas, Vacqueyras, Beaumes-de-Venise) à la création d'un paysage très moderne, aux qualités très inégales. Certains (Beaumes-de-Venise) ont été remarqués dans le cadre de la labellisation des paysages par le ministère de l'Environnement en 1992. Le Châteauneuf-du-Pape fait exception par son histoire ancienne qui remonte au XIIIe siècle et à sa vocation d'approvisionner la cour pontificale.



Au XVIIIe siècle, il connaît déjà son plein développement et la vigne occupe la quasi totalité du territoire communal. L'exemple de Châteauneuf servira de modèle pour une délimitation de l'aire d'appellation (AOC) "Côtes-du-Rhône" et un décret de 1937 en définira les conditions. Cette innovation favorisera l'extension du vignoble et le développement de la qualité viticole. Aujourd'hui, le paysage viticole évolue de nouveau avec l'introduction des nouvelles préoccupations environnementales comme la lutte contre l'érosion de la biodiversité, la protection des sols et des nappes phréatiques et une meilleure prise en compte des relations santé/environnement. Ainsi l'introduction de nouvelles

structures paysagères telles les haies composites ou des arbres ponctuels accueillant les auxiliaires de culture et le développement de l'enherbement font-ils apparaître un nouveau paysage viticole contemporain.

